

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 29 septembre 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 et L.181-1 du code de l'environnement, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la réfection des appontements Milhaud 1 et Milhaud 4 sur la base navale de Toulon.

Ce projet est porté par l'Etablissement du service d'infrastructure de la Défense de Toulon, Division Maritime, Portuaire et Industriel, Bureau Ouvrages Maritimes, BCRM de Toulon – ESID Toulon - BP N°71 - 83800 Toulon Cedex 9.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 18 jours de l'enquête publique, du **29 octobre 2021** au **15 novembre 2021** :

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var**

Accueil du public DDTM : 244 avenue de l'Infanterie de Marine - Toulon 83000  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (fermeture à 15h30 le vendredi)

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Préfecture du Var - DDTM - SUAJ - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "contact" (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Pierre MONNET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

<b>Permanences</b>	<b>Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var</b>
vendredi 29 octobre 2021	9h00 - 12h00
lundi 15 novembre 2021	9h00 - 12h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du responsable du projet, l'Etablissement du service d'infrastructure de la Défense de Toulon, Division Maritime, Portuaire et Industriel, Bureau Ouvrages Maritimes, BCRM de Toulon – ESID Toulon - BP N°71 - 83800 Toulon Cedex 9, (dossier suivi par M. Sébastien VINCETTI, Conducteur d'opérations, courriel : [sebastien.vincetti@intradef.gouv.fr](mailto:sebastien.vincetti@intradef.gouv.fr)).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser la demande d'autorisation environnementale pour la réfection des appontements Milhaud 1 et Milhaud 4 sur la base navale de Toulon est la ministre des Armées, par voie d'arrêté.